



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°142

07 Mai 2020

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

Avec l'annonce d'un retour progressif à la normalité, petit à petit nous allons reprendre notre activité « Agenda Médico-Social ».

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **[INSTRUCTION N° DGCS/5C/2020/54 du 27 mars 2020 relative à l'assouplissement des dispositions réglementaires : Synthèse](#)**

Pour la trouver : regarder l'annexe 2 : Tableau de synthèse des délais dérogatoires

- **[Projet de loi : Taux de réduction d'impôt portés à 100% pour les dons pour les Ehpad et les Hôpitaux](#)**

Depuis le lancement par la Fondation de France, l'APHP et l'Institut Pasteur de l'alliance « Tous unis contre le virus », une somme de 23,5 millions d'euros a été récoltée. La solidarité qui s'est mise en place dans cette crise du coronavirus doit se poursuivre, être encouragée et récompensée, selon certains députés. C'est pourquoi des députés, ont déposé une proposition de loi pour que le taux de réduction d'impôt pour les dons des particuliers au profit des établissements de santé publics, privés et privés d'intérêt collectif et des établissements et services sociaux et médico-sociaux soit porté à 100%. Déposée le 28 avril dernier, la

proposition de loi est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

- **Fir 2020 : Quelles priorités ?**

Le ministère des Solidarités et de la Santé a transmis aux ARS les orientations à suivre pour la gestion du fonds d'intervention régional (Fir) pour 2020. La [circulaire](#), publiée ce 30 avril, acte son montant à 3,75 milliards d'euros (Md€), dont 3,72 Md€ seront délégués dans le cadre d'un arrêté afférent. Établie "au regard des besoins financiers liés à une liste de priorités établies avant la période de gestion de crise", la répartition de cette enveloppe "n'intègre pas les besoins de financement découlant des dépenses engagées via le Fir dans le cadre de la gestion du Covid-19", précise le document. Ces derniers feront l'objet d'une instruction spécifique adressée "ultérieurement".

A suivre

- **CNSA et plan d'aide**

Le conseil de la CNSA a choisi de travailler à la création d'un fonds de soutien pour aider le secteur médico-social à faire face aux surcoûts engendrés par la crise sanitaire. Un cadrage doit être défini dans les prochains jours. Marie-Anne Montchamp, présidente du conseil de la CNSA, a précisé que l'agence planche sur la création d'un fonds de soutien dédié au secteur. " Pour elle, ce fonds devra être suffisamment conséquent pour à la fois soutenir les acteurs médico-sociaux et "faire face à ces difficultés contingentes qui sont celles de la protection des personnes".

A suivre

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Appel à projet : CNSA**

La CNSA lance un appel à projets visant à soutenir la dynamique d'initiatives, en direction des personnes âgées ou en situation de handicap, qui a émergé durant la crise sanitaire. Cet appel à projets s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 : Redéploiement de ressources humaines et mobilisation de renforts dans les établissements et services en période de crise,
- Axe 2 : Coordination, coopération, partenariats et solidarités entre acteurs à l'échelle territoriale en période de crise,
- Axe 3 : Innover pour le lien social, la communication, les loisirs et la participation citoyenne des personnes âgées ou en situation de handicap en période de crise,
- Axe 4 : Soutien des professionnels, des bénévoles et des proches aidants en période de crise.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **HAS : recommandations actualisées et élargies au médico-social pour la procédure du traitement du linge, [du bionettoyage](#) d'un logement ou chambre d'hospitalisation.**

Cette actualisation vise notamment à revoir les recommandations relatives aux équipements de protection du personnel, à l'utilisation des détergents-désinfectants virucides et aux délais d'attente entre ces diverses interventions, en élargissant les recommandations aux établissements médico-sociaux et au domicile. Le document explicite plusieurs recommandations générales sur le traitement du linge et la réalisation du bionettoyage quel que soit le lieu. Les procédures y sont détaillées, avec une précision : celle "de ne pas considérer les personnes qui manipulent le linge et désinfectent l'environnement d'un cas possible ou confirmé Sars-Cov-2 comme des sujets contacts à risque faible, sauf en cas de non-observance des mesures de protection ou en cas d'exposition accidentelle".

- **DGCS : FAQ relative au domaine funéraire**

La DGCS a publié une [FAQ actualisée](#) au 30.04 relative au domaine funéraire dans le contexte de l'épidémie de Covid19.

- **Crise COVID : Quels enseignements et quels choix d'avenir ?**

Alors que la crise n'est pas terminée, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a mené différentes auditions pour permettre aux parlementaires de mieux appréhender la gestion à chaud de l'épidémie de Covid-19 par les Ehpad. L'occasion aussi d'en tirer les premières leçons pour l'avenir. Que ce soit du côté des syndicats, du côté des représentants des différentes fédérations, associations... le constat est souvent identique :

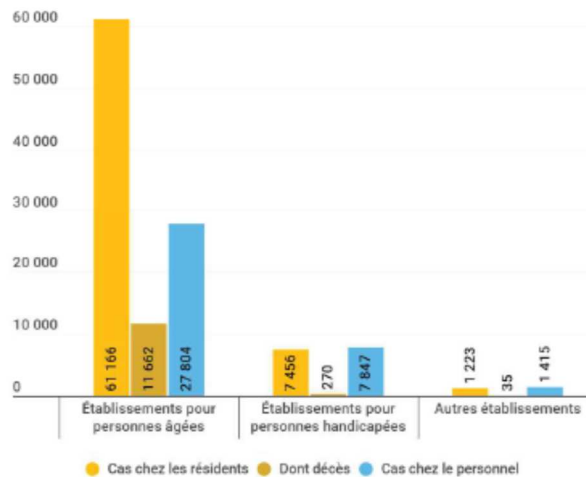
« Au début de la crise, directeurs et directrices d'établissements médico-sociaux se sont retrouvés dans une guerre sans arme." Pour faire face aux situations dramatiques (décès multiples) et à l'isolement social provoqué par le confinement imposé, des acteurs des Ehpad ont innové et réinventé des animations pour compenser et trouver d'autres sources de relations. Par ailleurs, il est persuadé que cette situation inhabituelle a transformé le regard de la société sur le grand âge et qu'il faut poursuivre cet élan.

En attendant un nouveau monde, Marc Bourquin, conseiller stratégie et responsable de l'articulation et de la coordination parcours, proximité, autonomie et territoire à la FHF, estime qu'une des priorités actuelles est de sécuriser d'urgence le financement des établissements en attendant de connaître les décisions concernant la compensation des surcoûts de la crise. 3 directeurs généraux d'ARS, invités par les parlementaires, apportent par ailleurs leurs témoignages. Étienne Champion, ARS des Hauts-de-France, indique que concernant les difficultés économiques des établissements médico-sociaux de sa région, il n'a pas reçu d'alerte de risque grave de trésorerie. Toutefois, il ajoute qu'un outil de repérage des surcoûts engendrés par la crise Covid-19 est en cours de déploiement pour les établissements médico-sociaux. En Nouvelle-Aquitaine, le directeur général de l'ARS, Michel Laforcade, signale qu'un dépistage systématique des Ehpad, dès le premier cas, a été mis en place il y a déjà un mois. Il annonce aussi qu'à partir du 4 mai, les référents Covid-19 de tous les Ehpad pourront bénéficier d'une formation assurée par des psychologues. Pierre Ricordeau, directeur général de l'ARS Occitanie, reconnaît que les solutions imaginées pour faire face à la crise ont pu varier d'une région à l'autre mais qu'il est effectivement important d'affirmer des règles communes. **Oui mais lesquelles ?**

Wait and see

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **COVID et ESSMS : Quel bilan à ce jour**



Nombre de cas de Covid-19 par type d'établissement, chez les résidents et le personnel dans les ESMS, du 1er mars au 27 avril 2020, France

(source le Médico-Social)

A quel point le coronavirus a-t-il frappé les ESSMS depuis mars dernier ? Santé publique France le détaille désormais chaque semaine, dans un point épidémiologique national. Avec déjà plus de 60 000 résidents atteints, dont près de 28 000 cas confirmés par dépistage, les EHPAD concentrent 88 % des Covid-19 repérés chez les habitants des ESMS. Il reste que dans les hébergements pour handicapés, l'épidémie n'est guère anecdotique, avec déjà plus de 7 000 cas repérés (soit 11 %), dont presque 3 000 ont été confirmés. De la même manière, les résidents des Ehpads constituent l'essentiel des victimes du Covid-19 des ESMS, avec un bilan, déjà terrible, de plus de 11 500 morts – pour un total de près de 24 000 disparus, à cette date en France. Les trois quarts de ces décès de personnes âgées sont d'ailleurs survenus dans les établissements mêmes, et non pas dans les hôpitaux. Face à cette vague épidémique, évidemment, les personnels restés aux côtés des résidents n'ont pas été épargnés. Les travailleurs des Ehpads, fort logiquement, ont été les premiers touchés par le coronavirus. Cependant il est à remarquer que dans les autres établissements, les cas repérés chez les personnels s'avèrent presque aussi nombreux que chez les résidents. Et dans la protection de l'enfance, ils sont même deux fois plus touchés, avec 911 cas recensés chez les salariés.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **COVID et primes**

Alors que les professionnels du secteur sanitaire s'apprêtent à recevoir leurs premières primes, les professionnels médico-sociaux attendent encore les directives.

Le 5 mai lors de la réunion des fédérations de directeurs d'Ehpads avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) cette dernière a été interrogée sur la question d'une prime Covid-19 pour le secteur médico-social. "Tout est en cours et à l'arbitrage pour faire des annonces rapidement".

Presqu'un mois après avoir précisé les modalités de versement de la prime pour les professionnels du secteur sanitaire, les informations concernant la reconnaissance financière des acteurs médico-sociaux dans la crise restent encore au stade des promesses. Certaines associations demandent à leurs adhérents de « verser dès le mois de mai la prime Covid-19, dans les mêmes conditions que celles définies pour les établissements sanitaires et avec le doublement des heures supplémentaires ».

Par ailleurs, les EHPAD se retrouvent avec des surcoûts importants liés aux commandes de masques et de surblouses, de la mise en place de nouvelle organisation en liens directs avec le COVID (heures supplémentaires, renforcement d'équipes, mise en place zone dédiée COVID, repas en chambres, accroissement des produits de désinfection,...). N'oublions pas non plus que des places non occupées entraînent des pertes de revenus.

Les établissements attendent plus que jamais un retour de leurs financeurs pour connaître cette prise en charge (CNR COVID ?).

- **Regard des AS sur leur métier « extraits »**

✚ Marine : « On s'intéresse à nous : il était temps ».

De ces 2 mois si particuliers, Marine garde des impressions contrastées : « On s'intéresse à nous : il était temps ! Au début, on ne voyait que des reportages en hôpital. » Mais elle ajoute : « La prime n'était pas au départ pour les Ehpad. On était blessé. On fait le même travail que les aides-soignants en hôpital. » Par ailleurs, elle a été touchée par les gestes des familles qui ont amené du chocolat, des pots de fleurs, etc.

Un avis partagé par beaucoup d'autres AS du secteur.

- **Soignants et risques liés à la période COVID**

Des [fiches repères](#) d'accompagnement psychologique des soignants sont disponibles.

- **Droit du travail et COVID**

L'instruction relative aux arrêts de travail dans le cadre du Covid19 a été modifiée. A compter du [1er mai](#), les modalités d'indemnisation des arrêts de travail peuvent basculer dans un dispositif d'activité partielle en lieu et place d'un arrêt indemnisé par l'Assurance maladie.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Message de [partage important](#)**

« Je suis la Présidente de l'Association des Soins Palliatifs de Toulouse, association de bénévoles accompagnant les personnes gravement malades, en fin de vie et les personnes endeuillées. Nous sommes représentant local d'une mobilisation nationale pour aider les endeuillés via la plateforme « Mieux traverser [le deuil](#) », soutenue par près de 100 autres associations et par le Ministère de la Santé et Caisse d'Allocations Familiales. » La crise Covid-19 et les contraintes de confinement empêchent d'assister aux obsèques, c'est pourquoi l'association a créé un dispositif qui permet aux personnes de mieux traverser le deuil. Il s'agit d'une plateforme en ligne accessible à tous les proches. Grâce à elle, chacun peut être écouté (avec 800 écoutants formés) et assister à la cérémonie en direct et gratuitement, ce qui permet à chacun de mieux faire [son deuil](#) ».

- **Départements franciliens : Distribution Tablettes aux EHPAD**

Les conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont commencé le déploiement de tablettes dans les Ehpad. Quelque 400 tablettes seront ainsi distribuées. Une large partie de ces équipements est destinée aux résidents, afin qu'ils puissent maintenir un

lien en gardant un contact visuel avec leurs proches. Ce lien est « vital pour l'ensemble des personnes accueillies en résidence », insistent les deux départements franciliens. Les tablettes permettront également de leur proposer des activités ludiques. Le reste des dotations doit permettre aux établissements d'organiser des téléconsultations avec les médecins généralistes et les auxiliaires médicaux des patients, via les applications Doctolib et TerreSanté.

Remontez-moi les gestes envers les ESSMS que vos financeurs ou partenaires ont pu faire sur cette période de COVID.

AGENDA NATIONAL

Les dates des différentes réunions et formations sont évidemment en veille jusqu'à nouvel ordre.

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

Durant cette période exceptionnelle notre cabinet (CDC) met en place la possibilité de questions réponses autour de la réalisation de l'ERRD. Vous avez des questionnements sur le remplissage de votre ERRD, laissez-nous un mail et nous essayerons de vous apporter une réponse dans un délai optimal : cyril@cyrildechegne.fr

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

/

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».